

MISSION REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE
HAUTS-DE-FRANCE
DE L'INSPECTION GENERALE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Le président
de la mission régionale
d'autorité environnementale
Hauts-de-France

à

Courriel : ae-iddee.dreal-hdf@developpement-durable.gouv.fr

CC Pévèle Carembault
Monsieur le Président
place du Bicentenaire
59710 Pont-à-Marcq

contact@pevelecarembault.fr

Lille, le 14 octobre 2025

Objet : Avis de l'autorité environnementale sur la révision du plan local d'urbanisme
de la commune de Pont à Marcq (59)
N° d'enregistrement Garance : 2025-9044

Monsieur le Président,

Vous avez saisi l'autorité environnementale pour avis sur le plan cité en objet.
J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint cet avis.

En application de l'article R.104-39 du code de l'urbanisme, vous voudrez bien transmettre à la
MRAE le plan adopté ainsi que les indications relatives à la manière dont il a été tenu compte
du présent avis.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président
de la mission régionale d'autorité
environnementale Hauts-de-France,



Philippe Gratadour

Copies : Préfecture du Nord
DREAL Hauts-de-France